

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 septembre 2023 à 20h

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	14	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme SANDER Tania adjointe, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, Mme MEYER Mireille, M URBAN Christian, M STEIG Loïc, Mme LEONHART Mireille, Mme WOLFF Corine, M. PFEIFLE Julien, M FRICKER Alexis et M DIETRICH Roland.
Absent(e)s	1	M JAECKEL Olivier
Procuration (s)	0	

M. le maire salue les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance.
2. Adoption du PV de la séance du 20 juillet 2023
3. Location de la chasse communale – Contenance- Définition des lots de chasse -tarif et mode de location
4. Chaufferie bois : Bilan de chauffe 2022/23
5. Chaufferie bois : Fixation du tarif 2023/24
6. Chaufferie bois : Contrat 4 rue de la mairie.
7. Salle polyvalente : Tarif 2024.
8. Divers

1 Délibération N°2023-043 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité HUBER Christophe comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2023-044 : Adoption du PV de la séance du 20 juillet 2023

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023.
CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,
Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à l'unanimité

3. Délibération N°2023-045 : Location de la chasse communale – Contenance- Définition des lots de chasse -tarif et mode de location

Le Conseil Municipal,
VU le cahier des charges de la location des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, arrêté par arrêté préfectoral du 12 juin 2023,
VU l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse, ici présente ou représentée

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe à 1046 ha la contenance des terrains à soumettre à la location
- Fixe le nombre de lots de chasse à trois et qui se définissent comme suit :
 - Lot n°1 : 399 ha dont 190 ha de forêts, délimité par le CD 26, vers Zinswiller, l'agglomération, le CD 234 vers Mulhausen et les limites du ban,
 - Lot n°2 : 333 ha dont 18 ha de forêts, délimité par le CD 26 vers Zinswiller, l'agglomération et le CD 26 vers Pfaffenhoffen et les limites du ban,
 - Lot n°3 : 314 ha dont 2 ha de forêts, délimité par le CD 26 vers Pfaffenhoffen, l'agglomération, le CD 234 vers Mulhausen et les limites du ban.
- Fixe le tarif de location
 - Lot n°1 : 10 200 €
 - Lot n°2 : 1 800 €
 - Lot n°3 : 2 100 €
- Opte pour le mode de location suivant : convention de gré à gré.

4. Délibération N°2023-046 : Chaufferie bois : Bilan de chauffe 2022/23

M. le Maire présente les consommations des bâtiments dépendant de la chaufferie communale. La consommation a été un peu inférieure aux années précédentes, cela peut s'expliquer par un hiver moins rigoureux, la campagne de sobriété énergétique, ainsi que le remplacement des compteurs défectueux.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le bilan de chauffe 2022/2023

5. Délibération N°2023-047 : Chaufferie bois : Fixation du tarif 2023/24

Suite à la mise en place d'une chaufferie bois, il convient de fixer le tarif pour la saison de chauffe 2023/2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le kWh de 0.005 € HT, ainsi le tarif sera le suivant :

PART VARIABLE = CONSOMMATION	0,070 € HT / kWh consommé
PART FIXE = ABONNEMENT	50 € HT/mois

Après examen de ce tarif et après discussion,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 7 septembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le tarif pour la saison de chauffe 2023/2024.

6. Délibération N°2023-048 : Contrat 4 rue de la mairie

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2007 prévoyant la mise en place d'un contrat de fourniture de chaleur bois énergie entre la Régie et les différents utilisateurs du service,

VU la demande adressée par Cathy OBER, fille de MULLER Gérard et Marguerite de résilier le contrat de fourniture de chaleur bois-énergie à compter du 30 septembre 2023, suite à leurs décès.

Vu que l'immeuble sis 4 rue de la mairie à Uhrwiller appartient à ce jour à la fille Cathy OBER,

Après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'autoriser la résiliation du contrat au nom de Monsieur et Madame MULLER Gérard et la mise en place d'un contrat de fourniture de chaleur bois-énergie au nom de Cathy OBER à compter du 1er octobre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

7.Salle polyvalente : Tarif 2024.

Divers points étant à éclaircir, le conseil municipal décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour

8 Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants

Travaux.

- Ecole : Le sol de l'entrée a été remplacé, par des membres du conseil municipal, aidé par Monsieur FICHTER Henri, le cout du matériel s'élève à 850 €. Des travaux de mises en peinture sont prévus aux vacances de la toussaint.
- Bâtiment Mairie : L'entreprise GASSER a réactualisé son devis et peut démarrer les travaux en janvier 2024.
- Rue de l'étoile : Le démarrage des travaux est prévu mi-septembre. A ce jour nombreux points restent à éclaircir (problèmes d'assainissement, appel d'offre en cours, attente du devis Rosace, mise au normes...) une réunion de coordination est prévue le 11 septembre 2023. La situation devrait se clarifier afin que nous puissions informer les riverains
- Salle polyvalente : Le permis a été accordé, ainsi qu'une subvention CPE de 22 000€

Sortie du conseil municipal

La sortie initialement prévue la 09 septembre 2023 et remplacée par une soirée quilles le 29 septembre 2023.

Fête de Noël des anciens : elle aura lieu le dimanche 3 décembre, il faut réfléchir à l'animation et au menu.

Réunion des conseillers municipaux le 4 octobre 2023 à Brumath. 11 personnes y assisteront

La commission de contrôle des listes électorales est à renouveler pour 2024.

Budget : dans le cadre de la fongibilité des crédits, deux modifications budgétaires ont été faites (0.3 cts du compte 2188 au 20411 et 268.5 euros du compte 2188 au 272)

Informations diverses et tour de table :

- Proposition d'organiser des festivités l'été prochain pour promouvoir notre village.
- Assemble générale de l'association Culturel le 10 octobre 2023
- Remplacement des arrosoirs au cimetière
- Erreur d'impression d'un panneau de rue, à remplacer
- Incivilité à l'école
- Nuisance sonore et olfactive.

Prochain conseil municipal Le mardi 10 octobre à 20h

Réunion de la commission Consultative Communale de la Chasse 10 octobre à 19h

La séance a été clôturée à 22h52

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2023-043	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-044	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-045	3 Domaine et patrimoine 3.3 locations
2023-046	7.Finances Locales 7.10 Divers.
2023-047	7.Finances Locales 7.10 Divers.
2023-048	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Signatures :

Le Maire :
Michel FICHTER

Le secrétaire :
HUBER Christophe